

ASSEMBLEE NATIONALE

26 janvier 2005

CRÉATION DU REGISTRE INTERNATIONAL FRANCAIS - (n° 1287)

AMENDEMENT

N° 80

présenté par
M. GAUBERT et Mme LEBRANCHU

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'interdire l'implantation de sociétés de *manning* en France. Rappelons que la location de main-d'œuvre est interdite en France.